

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



L'an deux mil huit, le six février vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen (COPADOZ) légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Culturel Fernand Seigneurie de Dozulé en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques MERCIER, Président.

Étaient présents : MM. J. MERCIER, Mme S. BAUMY, MM Ph. POIRIER, J.P ROINEL, J.P HEUZEY, R de PONTBRIAND, Mme R. DAVID, MM. M. RENOUE, A. LOCKHART, J. MACREL, D. RICHARD, Mmes E. DANO, B. CHAUVIN, MM. J.C CAHAGNIET, J. CARABY, A. LAMARE, G. LAMOTTE, J. VALLEE, M. LETIRAND, R. ROBILLIARD, F. LANGEVIN, G. DESMEULLES, F. LEBRUN, Mme M. MARIE-PHILIPPE, MM. A. FONTAINE, A. ASMANT, R. FONTAINE, R. JOURNET, M. TESNIERE, T. CAMBON, Mme BOUTTELEGIER.

Absents excusés : MM. M. LECOMTE, G. BAIGNERES, J.F WANTZ (donne pouvoir à M. HEUZEY), O. SAINTVILLE.

Absents : MM. J.Y FRANCOISE, B. GUEGUEN, C. BELLANGER, B. VACQUEREL, JP CALDAIROU, JP OLLIVIER, J. RIDEL, M. PLESSIS, P. BOREL, M. LETOREL.

Secrétaires de séance : Mme BAUMY et M. POIRIER.

OUVERTURES ET FERMETURE DE POSTES

Madame BAUMY indique qu'il est nécessaire d'augmenter le temps de travail pour un agent et de créer un poste pour un nouvel agent afin de limiter les heures supplémentaires récurrentes et remplir parfaitement les tâches incombant à COPADOZ dans les écoles.

Madame BAUMY propose à l'assemblée :

- la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet pour 31,5/35^{ème}
- la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet pour 9,52/35^{ème}
- la fermeture d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet pour 34/151,67^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois proposée.

CONSTRUCTION DU GYMNASE - DEVOLUTION DES MARCHES

Monsieur POIRIER Vice-Président

- Vu la délibération du 5 juin 2007, dans laquelle le Conseil communautaire a donné son accord pour lancer un appel d'offres en vue de la construction d'un gymnase à Dozulé
- Vu la publication de l'appel d'offres en date du 11 décembre 2007
- Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 23 janvier 2008 et 4 février 2008

informe l'Assemblée que les entreprises ont été retenues pour réaliser les travaux. Un tableau récapitulatif est présenté aux membres du Conseil.

Monsieur RICHARD aimerait connaître le devenir de l'ancien gymnase et s'inquiète également de la sécurité des enfants lors des trajets école/futur gymnase.

MM MERCIER et POIRIER rappellent que cette question avait déjà fait l'objet d'un débat. Le bâtiment a été proposé à la Commune de Dozulé qui étudie cette question.

Concernant la sécurité des enfants, MM MERCIER et POIRIER indiquent que toutes les mesures possibles seront prises, comme cela existe actuellement. A terme, le nombre de déplacements sera réduit car ils ne concerneront plus que l'unité A du primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité (MM HEUZEY et WANTZ votent contre, Mme DANO et M. RICHARD s'abstiennent) :

- autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président chargé du dossier à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants retenus par la commission d'appel d'offres. Le tableau correspondant restera en annexe à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président chargé du dossier à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidences financières, ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial dans le respect du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE COPADOZ AU SYVEDAC

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que COPADOZ est adhérente au SYVEDAC depuis le 1er janvier 2008. Il est donc nécessaire d'élire 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants auprès de ce Syndicat. Ont été élus à l'unanimité :

Délégués titulaires :

J. MERCIER,	M. LETIRAND
G. LAMOTTE	M. TESNIERE

Délégués suppléants :

A. ASMANT	Ph. POIRIER
R JOURNET	J. VALLEE

RECONSTRUCTION DE L'UNITE A - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX NON REMBOURSES PAR L'ASSURANCE

Monsieur POIRIER Vice-Président informe l'Assemblée que l'appel d'offres concernant la reconstruction de l'école primaire unité A a été lancé. L'ouverture des plis se fera le 13 février prochain.

Certaines options tel que le double vitrage, la rampe d'accès handicapés et des installations de sécurité, ont été demandées. Ces travaux peuvent être subventionné notamment par le Conseil général. Monsieur POIRIER sollicite l'autorisation de déposer toute demande de subvention pour financer ces travaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président ou le Vice-Président chargé du dossier à déposer tous les dossiers de demande de subvention possibles.

REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE ET TARIFS DE VENTE DES CARTES MAGNETIQUES DE LA BIBLIOTHEQUE

Madame BAUMY informe l'Assemblée qu'un guide du lecteur a été rédigé pour la bibliothèque. Il servira également de règlement intérieur. Ce document prévoit les tarifs suivants :

- tarif de l'inscription annuelle : 5 € pour les plus de 18 ans (gratuit pour les autres)
- les cartes informatique d'abonné seront remises gratuitement lors de l'inscription
- en cas de perte de la carte informatique, le remplacement sera facturé 1,5 € à l'abonné
- tout document perdu ou dégradé sera remplacé ou remboursé à la valeur du remplacement
- En cas de dépassement des délais de prêt, une amende de 5 € sera facturée dès la 3^{ème} relance écrite. Les deux premières ne donneront pas lieu à amende

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- annule la délibération du 11 mai 2004 relative à la mise en place de caution et d'amendes
- approuve le guide du lecteur tel qu'il figure en annexe
- approuve les tarifs proposés.

DEMANDE DE DGE POUR L'ANNEE 2008

Monsieur MERCIER rappelle que par délibération du 20 décembre 2006, une Dotation Globale d'Équipement (DGE) de 574.574 € avait été demandée pour financer le futur gymnase. Par courrier du 22 mai 2007, reçu le 4 juin 2007, Monsieur le Sous Préfet a indiqué qu'aucune DGE ne serait attribuée pour ce dossier au titre de l'année 2007. Une nouvelle délibération avait été prise à ce sujet le 28 novembre 2007.

Le chantier n'étant pas encore commencé, Monsieur le Président propose de déposer une nouvelle demande de DGE pour l'exercice 2008. Le coût du projet est estimé à 1.930.030 € H.T.

Le plan de financement du projet serait le suivant :

- DGE : 50 % sur un montant de travaux plafonné à 900.000 €, soit 450.000 €
- Subvention du Conseil Général : 62,50% au titre de la ligne sport (sur 610.000 € de travaux maximum), soit 381.250 €
- Subvention du Conseil général : 14,41 % (sur 1.335.000 € de travaux) au titre du Contrat de Territoire, soit 192.400 €
- Subvention du Conseil régional : 28,45 % (sur 1.335.000 € de travaux) au titre du Contrat de Pôle, soit 379.800 €
- Subvention pour travaux divers d'intérêt local du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales : 4,29 % (sur 1.335.000 € de travaux), soit 57.300 €
- Autofinancement : 24,31 %, soit 469.280 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :

- d'annuler la délibération du 28 novembre 2007 relative à la demande de DGE pour l'année 2008.
- d'inscrire les crédits nécessaires à ce projet au budget 2008
- sollicite l'aide de l'État pour ce projet, et charge le Président ou le Vice-Président en charge du dossier de déposer toutes les demandes de subvention y afférent

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

M. MERCIER présente le bilan 2007 et les orientations pour l'année 2008.

M. LE GUEN Receveur de COPADOZ présente l'analyse prospective financière qu'il a réalisée pour les années 2008 à 2010.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MERCIER informe l'Assemblée que le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a donné son accord de principe sur les points suivants :

- Développement d'un Centre d'Enseignement et de Chirurgie équine de haut-niveau à Goustranville avec l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort.
- Renforcement du partenariat entre le Laboratoire Frank Duncombe et l'AFSSA sur l'activité de référence pour l'artérite virale équine.
- Amplification de la coopération scientifique entre tous les partenaires dans le cadre d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS).

Séance levée à 21h15

Les secrétaires de séance,
S. BAUMY et Ph. POIRIER